



Maison des Jeunes et de la Culture ■ 18, rue Pierre Mendès-France 91380 Chilly-Mazarin

Chilly-Mazarin, le 4 Mars 2011

Madame, Monsieur,

A l'heure où le Président de la République Nicolas Sarkozy relance le débat sur l'Identité Nationale et par ailleurs au moment où son gouvernement multiplie les mesures concernant la révision structurelle des politiques publiques.

Je viens par la présente attirer votre attention sur deux rencontres que la MJC Centre Social proposera au mois de Mars :

- \* Le 15 Mars : une conférence autour des questions liées à l'identité nationale, à l'interculturalité et à la lutte contre des discriminations.

- « Identités » avec Sébastien JUY, historien - cinéaste.

Conférence précédée du film « Moi, je » de Sébastien JUY et co-écrit par des lycéens de Villeneuve La Garenne. A l'heure des grandes confusions autour du débat sur l'identité nationale, ce film de fiction trace la singularité et la pertinence avec laquelle ces adolescents acteurs se saisissent du problème. La discussion retracera le cheminement pédagogique et les processus en jeu qui semblent se détourner de la représentation que Laurent Cantet en donne dans son film « Entre les murs » ...

Comment se pose la question des identités auprès des lycéens d'un établissement scolaire de la banlieue parisienne ? Quelle a été la teneur du travail pédagogique mené, débouchant sur la réalisation d'une œuvre les impliquant ?

- \* Le 22 Mars : une conférence débat
  - « Rythmes scolaires, rythmes familiaux, rythmes de l'enfant » en présence du Pr Hubert Montagner, professeur des Universités, ancien directeur de l'INSERM

En espérant que vous trouverez intérêt dans ces initiatives, dont je souhaiterais encore souligner la pertinence citoyenne et éducative, veuillez recevoir Madame, Monsieur mes très respectueuses salutations.

Jérôme WAUCHEUL

Directeur Adjoint

# PR HUBERT MONTAGNER :

## "LE PRÉSIDENT N'AIME PAS NOS ENFANTS"

Voici quelques extraits de texte du Professeur Hubert Montagner, directeur de recherche à l'INSERM et animateur d'un groupe de recherche à l'Université de Bordeaux-II.

Ce texte aborde le thème de l'enfance, de l'éducation et des réformes en cours actuellement dans l'Education Nationale.

2 avril 2009

Y a-t-il une place pour l'enfant dans la société française ?

Alors que le monde s'apprête à célébrer le XXème anniversaire de la Charte Internationale des Droits de l'Enfant, il est infiniment regrettable que la "société des adultes" n'accorde toujours pas aux enfants la place qui devrait leur revenir, et le respect qui devrait leur être dû.

Les propos, décisions et mesures du Président de la République française et de son gouvernement en fournissent une illustration caricaturale.

Malheureusement, l'opinion publique qu'ils anesthésient et brutalisent n'est pas vraiment consciente que la condition de nombreux enfants est précaire dans une jungle de pouvoirs et d'égoïsmes qui génèrent peurs, stress, blocages affectifs et inhibitions, inquiétude, anxiété et angoisse, "troubles" somatiques et psychiques. Ou alors, les enfants sont "oubliés" ou niés. Quelques exemples sont particulièrement édifiants.

\* La suppression de maternités sans considération ou évaluation sérieuse des conséquences humaines et médicales, parfois graves pour la mère et son bébé...

\* L'insuffisance qualitative et quantitative des structures d'accueil pour la petite enfance (crèches et structures apparentées), alors que la natalité en France est la plus forte d'Europe ... et du monde occidental.

\* L'insuffisance ou l'inexistence dans ces structures de places réservées aux enfants porteurs d'un handicap, aux enfants "border line" et aux enfants dont les parents sont issus de l'immigration, en particulier quand leurs revenus ne leur permettent pas d'envisager cette possibilité (les crèches ne sont pas gratuites).

\* La négation de l'importance du rythme veille-sommeil dans la croissance, le développement et les équilibres de l'enfant, c'est-à-dire la succession des épisodes de sommeil au cours des 24 heures, en particulier la ou les siestes. On a en effet entendu le Ministre de l'Education Nationale s'étonner qu'il faille assurer aux professeurs des écoles une "formation bac +5" pour qu'ils fassent "faire la sieste" aux enfants de l'école maternelle.

C'est évidemment indigne. Pourquoi le Ministre ne reste-t-il pas au moins une journée dans les écoles qu'il visite plutôt que frimer devant les caméras ? Il constaterait alors que la grande majorité des enfants de la petite section et de la moyenne section ont besoin d'une sieste reconstituante à la mi-journée (avec des visites renouvelées, il pourrait enfin apprécier l'importance de l'école maternelle dans le développement corporel et cérébral de l'enfant).

La méconnaissance ou le non respect de la sieste dans la famille, à la crèche, à l'école maternelle et ailleurs, ont logiquement pour conséquence une diminution de la durée du sommeil quotidien. Par ailleurs, toutes les études récentes montrent que, à tous les âges, la durée du sommeil nocturne a diminué au cours des vingt dernières années. En conséquence de la diminution de la durée du sommeil nocturne et du non respect de la sieste, on réduit logiquement les capacités de récupération physique, physiologique, mentale et intellectuelle de l'enfant, mais aussi sa vigilance, ses capacités d'attention et de traitement de l'information. On perturbe sa croissance, ses équilibres affectifs et biologiques, ses capacités de mémorisation et la consolidation de ses apprentissages. Que fait le Ministre de l'Education Nationale pour prendre en compte cette réalité ? RIEN, sinon fustiger les enseignants d'école maternelle soucieux de respecter le rythme veille-sommeil des enfants.

\* L'absence de stratégies et lieux d'accueil appropriés pour recevoir les enfants et leur famille dans les différentes structures de vie et d'éducation, parfois de soins, pour la petite enfance, notamment quand ils sont en difficulté et présentent des particularités biologiques ou psychologiques qui en font des personnes "pas comme les autres"...

\* Les fichage et bases de données scolaires qui permettent de suivre les enfants (et les familles) "à la trace", et conduisent donc à des risques de stigmatisation et de ségrégation de ceux qui "ne sont pas comme les autres".

\* Le délabrement ou la détérioration persistante des structures de prévention et de soins qui accueillent les enfants en difficultés.

On peut ajouter l'absence de propositions claires, concrètes et matérielles pour améliorer les structures spécialisées (hôpitaux de jour, I.M.E., I.T.E.P...), et les ouvrir sur la société de façon intelligente.

\* La disparition des intersecteurs pédo-psychiatriques, ou leur réduction à leur plus simple expression.

\* L'institutionnalisation de la prison pour les enfants de treize ans (douze ans dans le projet initial).

Face à ces réalités, on comprend mieux les propos du Ministre des Affaires Etrangères qui s'interrogeait sur la pertinence du maintien d'un Secrétariat d'Etat aux Droits de l'Homme.